Londres, 27 février. — On vient de recevoir de Ste-Marie de Madhurai la nouvelle qu'un chef indien engagé dans l'intérieur, hier, sur le territoire soumis à l'influence anglaise, entre un détachement du 4 Wost-Indie régiment et les troupes de Fodé-Fiah. Celles-ci étaient sûr des pertes importantes ; la colonne anglaise n'aurait que quelques blessés.

Séance tumultueuse au Reichstag

Berlin 27 février. — La séance d'aujourd'hui au Réichstag mérite une attention toute particulière. Elle a été très tumultueuse, notamment à la fin pendant le discours de M. Kœnig.

Cette agitation en sens divers, a été provoquée par une interpellation de M. Singer, qui n'est écrit que les antisémites avaient voté la loi militaire par dépit.

Les membres de la droite et les antisémites se levant de leur siège ont fait un vacarme épouvantable.

Le rappel à l'ordre a été réclamé; mais M. Singer a déclaré qu'il maintenait ses paroles.

Nouvelle agitation dans la salle.

LA BELGIQUE

LE MONUMENT D'ANVERS

Le Comité qui s'est imposé la mission d'ériger un monument à la mémoire de ceux qui sont tombés à Anvers en 1830 vient de se reconstituer, sous le patronage des vieux Combattants de 1830. La question est bien étudiée maintenant et tout fait prévoir qu'elle recevra prochainement le bon aboutissement. Elle a, d'ores et déjà, en raison de son caractère essentiellement patriotique, reçu l'adhésion d'hommes influents appartenant à tous les partis.

Un manifeste signé par tous les membres du Comité, vient d'être lancé, dans les deux langues, et résume exactement la pensée et le but des initiateurs de l'œuvre, précisant bien surtout qu'il ne saurait être question de réveiller d'une année quelconque jamais aucune haine, mais seulement projeter réellement de la justice et de reconnaissance, et exprimera aussi celle de la paix et de la fraternité des peuples. Enfin, le manifeste annonce l'ouverture d'une souscription nationale pour l'accomplissement de cette grande entreprise patriotique.

Dès à présent, les souscriptions peuvent être adressées au trésorier, M. Léopold Boullion, 65, avenue de Mérode, à Bruxelles.

Disons aussi que le Comité va organiser, au profit de son œuvre, des fêtes auxquelles il compte donner beaucoup d'éclat. La première de ces fêtes aura lieu incessamment.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE ALZIARI

Montpellier, 27 février. — Me Laguerre a plaidé l'indulgence du tribunal.

Le jury rapporte au bout d'une demi heure un verdict affirmatif, accordant des circonstances atténuantes. Le jury condamne Mme Alziari de Roquefort à huit années de réclusion.

L'impératrice d'Autriche en France

Nice, 27 février.— Le yacht de l'Impératrice d'Autriche est entré à Villefranche 25, ce soir, dans le port de Menton.

En raison de cette arrivée inattendue, personne ne s'est rendu à la rencontre de S. M. Impériale, qui passera la nuit à bord et ne débarquera que demain matin pour s'installer dans les appartements retenus à l'Hôtel du Cap Martens.

Un disparu de Tombouctou

Voici d'intéressants détails sur un des disparus de la surprise de Tombouctou. Le capitaine Félicien Regad, officier d'ordonnance du colonel Bonnier.

Sa mère, qui habite Saint-Claude (Jura), avait reçu de lui une lettre au commencement de septembre de l'année dernière.

C'était un soldat d'avenir qui avait conqu a ses galons à la pointe de l'épée. Né à Saint-Claude le 7 février 1866, il fit ses études classiques au collège de sa ville natale ainsi que son frère Henri qui est actuellement lieutenant de dragons au camp de Châlons.

Après avoir passé la plus grande partie de sa carrière militaire en Tunisie, en Algérie et au Tonkin, où il avait gagné le ruban rouge, il était entré dans un régiment de ligne au Havre. C'est de là qu'il partit pour le Soudan avec le colonel Bonnier. Il était sur le point d'obtenir le grade de chef de bataillon.

Sa famille et ses amis n'ont pas perdu tout espoir de le revoir. Au Tonkin, à la suite d'une embuscade où il tomba, il se trouva égaré dans la brousse pendant quinze jours.

Les essais de tir de Calais

Nous disions, il y a huit jours, que la transformation du matériel de l'artillerie de campagne était imminente. Le voyage que vient de faire le Ministre de la guerre à Calais n'a pour but que de hâter cette solution prévue depuis longtemps, et d'autant plus désirable aujourd'hui que nos vois ns de l'Est et du Sud-Est sont en train de construire des canons de campagne à tir rapide.

Des essais de tir qui ont eu lieu sur la plage de Calais, nous ne pouvons naturellement rien dire ; le prés dent du comité d'artillerie, le directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, y assistaient, ainsi que tous les officiers de la commission d'expériences de Calais.

Mais ce que qu'il n'y aurait aucun intérêt à cacher, c'est que les membres de la commission de Calais avaient reçu la mission, tout récemment, de soumettre à des tirs comparatifs les deux modèles de canon à tir rapide approuvés par le comité d'artillerie ; l'un de ces canons est dû aux recherches de la commission d'expérience de Bourges et l'autre aux travaux d'un capitaine d'artillerie attaché aux ateliers de Puteaux. Tous deux ont le même calibre, 75 millimètres au lieu de 90, et le même nombre de mouvements, 16 ou 20, calibre de nos pièces d'artillerie à cheval.

Toutes les artilleries européennes vont, d'ailleurs, réduire le calibre de leurs pièces dans le double but d'obtenir un matériel beaucoup plus mobile et d'augmenter autant que possible la tension de la trajectoire. Comme en Allemagne, comme en Italie, comme en Russie, comme en Autriche, c'est d'un canon à tir rapide que nous allons, en France, entreprendre la construction. Le Ministère des finances dépensera, en outre, la courtoise somme de mars prohibitives une demande de crédits extraordinaires ; la transformation totale se montera, pour le seul service, à 200 millions.

Les pessimistes se rassurent et qu'ils gardent pour une meilleure occasion leurs ordinaires lamentations sur les inconvénients de la coutume de faire des études préliminaires considérables à une et vaste opération, notre pays n'a été devancé par personne ; on savait depuis trois mois que les ateliers d'Essen, fabricants des canons de campagne à tir rapide et du calibre de 7 centimètres et demi, en n'agissait même pas que les ingénieurs de la maison Krupp et les officiers de la section technique de Berlin avaient été d'accord pour renoncer à la fermeture à coin et pour lui substituer une sorte de culasse du maréchal de Range. Mais il est aussi certain de commencer la fabrication d'un nouveau canon avant que l'on fût, dans les autres pays, sorti de la période de tâtonnement.

Chaque transformation de ce genre coûte en effet extrêmement cher, et l'on ne peut pas dire qu'aucune d'elles soit définitive.

Mais les dépenses déjà engagées pourraient ne plus être, aujourd'hui qu'à prendre une décision, à choisir entre deux modèles différents, entre deux alliages également recommandables, et à présenter ensuite aux Chambres la note à payer. On voit que la transformation de l'armement entraîne au moins autant dans l'Est et dans le Sud-Est ne nous aura pas pris au dépourvu.

LE NOUVEAU COLONEL de la Garde Républicaine

Le colonel Rabourg, chef de la 2e légion de gendarmerie, à Amiens, qui va être appelé au commandement de la Garde républicaine, est né à Roux (Pas-de-Calais) le 7 janvier 1838 ; il sortit de Saint-Cyr, dans l'infanterie, en 1859. Au début de la guerre contre l'Allemagne, il était lieutenant au régiment étranger ; nommé capitaine au 25e régiment de marche, devenu le 135e d'infanterie, il prit part à la défense de Paris.

Au combat de la Malmaison, le 21 octobre 1870, il commandait les franc-tireurs de son régiment et fut blessé de deux coups de feu. A la bataille de Champigny, il fut encore blessé ; quelques jours après, il reçut la croix de la Légion d'honneur.

Enfin, il se fit encore remarquer à la bataille de Buzenval en surgissant au bataillon du régiment sous un feu effroyable.

Passé dans la gendarmerie en octobre 1871, chef d'escadron en 1882, lieutenant-colonel en 1888, il reçut les galons de colonel le 2 février 1891.

M. Rabourg est officier de la Légion d'honneur et compte dix campagnes.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur la proposition de M. Lasserre, tendant à l'annulation de l'élection de M. Wilson dans l'arrondissement de Loches.

NORD. — Tous les députés ont voté *pour*.

Ont pas pris part au vote : M. le général Jung.

Absents par congé : MM. Henry Cochin, Dubois et des Rotours.

PAS-DE-CALAIS. — Tous les députés ont voté *pour*.

N'ont pas pris part au vote : MM. Ribôt, Jonnart et Adam.

Les conseils de revision. — Les opérations de révision pour la classe 1893 viennent d'être fixées, pour le commencement au 15 mars, aux quelles soient terminées pour le 30 juin.

Médailles d'honneur. — Le Ministre du commerce et de l'industrie accorde des médailles d'honneur aux ouvriers et employés comptant plus de trente années de services. Voici les noms des titulaires de la région.

NORD. — M. Lestudier, siguill ur, à la Compagnie du Nord à Tourcoing ; Corroyette contrôleur à la Compagnie du Nord à Douai ; le-Bois-Maubeuge ; Leys, cantonnier à la Compagnie du Nord ; Dessomps, mécanicien dans la maison Ryo-Catteau à Roubaix ; Bennel, employé dans la maison Delfronne, filateur à Roubaix ; Husrt, siguilleur à la Compagnie du Nord à Sin-le-Noble.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Ballots, siguilleur principal à la Compagnie du Nord à Lens ; Perlot, chef ouvrier mineur aux mines de Courrières ; Thierry, chef ouvrier mineur aux mines de Courrières.

Décoration de l'enseignement. — Les instituteurs et institutrices qui ont reçu une médaille d'argent en récompense de leur zèle et de la bonne tenue de leurs classes, sont désormais autorisés à porter à la boutonn ère le ruban auquel est suspendu cet insigne.

Ce ruban est violet et bordé de jaune, pour qu'on ne puisse le confondre avec la décoration académique.

Préfecture du Nord. — *Bureau militaire.* — Un concours sera ouvert le 23 avril prochain pour l'admission au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des subsistances militaires.

Seront admis à y prendre part les sous officiers de réserve de l'armée territoriale et les anciens engagés conditionnels exerçant l'une des professions suivantes à l'exclusion de toute autre : Négociants, commerçants, cultivateurs, ou vins, en denrées alimentaires, en fourrages; meunier, minotier, boulanger, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux, agriculteur, entrepreneur de transports ou de commonnage.

Les candidats doivent adresser leur demande au gouverneur de Lille, par voie du général commandant le corps d'armée de leur résidence et y joindre les pièces suivantes sur papier libre :

Copie certifiée de l'état des services, extrait de l'acte de naissance, extrait du casier judiciaire.

Les engagés conditionnels y adresseront une copie authentique de leur certificat d'inaptitude militaire.

Nota. — Aucun concours n'aura lieu en 1894 pour l'admission dans le cadre auxiliaire des services de l'intendance, de l'habillement et du genie.

Chronique Locale

ROUBAIX

Résultats d'adjudications. — Hier matin, à 11 heures, il a été procédé dans la salle d'adjudication de la ma rie, sous la présidence de M. Trannoy, adjoint, assisté de MM. Van Mullem et Wiehart, conseillers, aux adjudications suivantes :

1° *Habillement de l'octroi.* — Le devis s'élève à 5,672 fr.; cautionnement à verser, 150 francs.

Ont répondu : MM. Boutry Van Isselsteyn, de Lille, 21,40 0/0; Compagnie française de fournitures militaires et civiles, à Paris, 21,26 0/0.

M. Boutry Van Isselsteyn a été déclaré adjudicataire.

2° *Fourniture des képis de l'octroi.* — Le devis s'élève à 1,600 fr.; cautionnement, 35 fr.

Soumissionnaires : MM. Boutry Van Isselsteyn, de Lille, 13 0/0 de rabais; Compagnie française des fournitures, à Paris, 3,06 0/0.

M. Boutry Van Isselsteyn est adjudicataire.

3° *Chauffage des établissements communaux, fourniture de charbons.* — Ce devis s'élève à 19,240 francs pour le 1er lot et pour le second 1,380 francs, soit au total pour les deux lots 20,480 francs. Cautionnement à verser : 900 francs.

1er lot. — Fourniture annuelle de 900 tonnes de charbon gras-vasant de forte composition, à 21 francs.

2e lot. — 80 tonnes de charbon demi-gras de l'espèce dite fine, à 16 francs.

Soumissionnaires : MM. Jouvenlle Tes'elin et Wiehart, au calibre de 7 centimètres et demi ; on n'aperçoit même pas que les ingénieurs de la maison Krupp et les officiers de la section technique de Berlin avaient été d'accord pour renoncer à la fermeture à coin et pour lui substituer une sorte de culasse du maréchal de Range. Mais il est aussi certain de commencer la fabrication d'un nouveau canon avant que l'on fût, dans les autres pays, sorti de la période de tâtonnement.

Chaque transformation de ce genre coûte en effet extrêmement cher, et l'on ne peut pas dire qu'aucune d'elles soit définitive.

Mais les dépenses déjà engagées pourraient ne plus être, aujourd'hui qu'à prendre une décision, à choisir entre deux modèles différents, entre deux alliages également recommandables, et à présenter ensuite aux Chambres la note à payer. On voit que la transformation de l'armement entraîne au moins autant dans l'Est et dans le Sud-Est ne nous aura pas pris au dépourvu.

État désespéré d'un conseiller municipal. — M. Duquesnoy, conseiller municipal de Roubaix, a été trouvé vers midi d'une attitude désespérée. Il vit vaste deux heures sans connaissance. M. le docteur Legency, appelé en toute hâte lui a donné les premiers soins.

Il a reçu les sacrements et on considère son état comme désespéré. M. Duquesnoy est établi chaudelier à l'angle des rues de la Croix et Wall.

Le 50 grand concours international de coqs. — C'est le dimanche 18 mars qu'aura lieu le 5e concours international de coqs.

Le comité informe Messieurs les amateurs qui désirent y participer que les cartes numérotées seront à leur adresse dès maintenant :

Chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

M. Jules Requenne, estaminet de l'Enfié, à Roubaix.

M. Cézar Vandamme, estaminet du Bon-Vivant, à Roubaix.

M. Ch. Béart, 31, rue de la Gare, à Tourcoing.

M. Théophile Libbrecht, en facede la Gare à Mouscron.

Les aux amateurs dès leurs d'être bien placés.

Les exploits d'un ivrogne. — Dans la ré-nuit de lundi, un pré-entait chez M. Léopold Duvieu, peintre, rue Milton, 1, Camille Bron lel, 24 ans, homme de peine, qui s'était enfermé en malades s entrés comme voisine chez M. Duvivier.

Celui-ci voyant son état d'ivresse le m t tout bonnement dehors, mais quelques instants plus tard, un carreau de la vitre ainsi que la croisée de la porte volèrent en éclats sous les coups de l'ivrogne qui se présentait dans la soirée au commissariat du 4e arrondissement.

M. Chapé, voyant l'homme ivre le mit entre les mains d'un agent pour le conduire au dépôt de sûreté. Arrivé à l'angle des rues Philippe-le-Bon et St-Joseph, il se précipita sur l'agent en lui donnant des coups de poing.

Il a fallu l'intervention de deux autres agents pour conduire Brondel au dépôt de la grand'place.

Il sera, aujourd'hui, dirigé sur Lille.

Un homme attaqué au Beau-Chêne. — Dans la nuit de Lundi, M. Désiré Ledur, débourreur, 33 ans, rue de la Vigne, retourn ant chez lui, quand, arrivé à la hauteur du Beau-Chêne, plusieurs individus se précipitèrent sur lui.

Le lâche ne vit rien de plus beau que de sauter le malheureux Désiré du Hutin et put s'échapper aux coups des rôdeurs. Malheureusement en sautant, il se fit une grave entorse au p'ed droit.

Admis nard matin à l'hôpital il a reçu les soins de M. le docteur Dutruille.

Mordu par un cheval. — Hier matin, vers 8 heures, un jeune écolier Lucien Hiroux, 15 ans, jouait autour de la voiture de M. Delmar, brasseur, en stationnement rue des Arts, quand, passant près du cheval, ce dernier le mordit assez cruellement à l'épaule droite.

Un procès a été dressé à charge du domestique, Henri Six, 33 ans, demeurant rue Lafontaine.

Beaucoup de bruit pour rien. — Lundi soir, vers 10 heures, l'agent Leclercq, passant rue Fosses-aux-Chênes, vit un rassemblement devant le bar Gaillard, qui en entamient tous par Mathilde Gaillard.

S'en étant approché, une bobineuse, Marie Biot, 19 ans, vint se plaindre des nuisances traitées qu'elle avait subi de la part de la cabaretière qui l'avait, disait-elle, jetée du haut en bas de l'escalier. Payant son état de grossesse assez avancé, l'agent alla quérir M. le docteur Ballenghien, qui, après visite, constatait que la malade, l'a reconnu en bonne santé et ne portant aucune trace des coups reçus.

Marie Biot avait en effet joué une petite comédie. Mme Gaillard l'ayant trouvé dans une de ses chambres, l'avait tout simplement mise à la porte.

On lui a procuré un domicile au dépôt de 4e arrondissement.

Ordonnance de non-lieu. — Louise Dubois, accusée un vol de bijoux chez Mme Baudet, à Lille, et laissée en liberté provisoire, a bénéficier d'une ordonnance de non-lieu du parquet de Lille.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

SÉANCES DES 17 EN 18 FÉVRIER 1894

	Versements				Remboursements	
Roubaix, Samedi	91	dép.	dont 27	nouv.	29.041	»
Id. Dim.	276	—	42	—	43 445	»
Lannoy	33	»	9	—	9.190	»
Croix	26	»	4	—	7.763	»
Wattrelos	25	»	6	—	5,360	»
Totaux	450	»	95	»	90,789	»

Remboursements

Roubaix, Samedi	95	remb.	ursem.		28,351	19
Id. Dimanche	149	—	—		38,803	39
Lannoy	—	25	»		8,525	29
Croix	—	7	»		9 442	70
Wattrelos	—	12	—		2,645	58
Totaux		273			73,672	30

Les opérations du mois de février sont suivies :

A Roubaix, par MM. Alexandre Cateaux et Eloy-Réquillart, directeurs et MM. Georges Mesure et Wiehart, directeurs-adjoints.

A Lannoy, par M. Mulle-Gadenne. — A Croix, par MM. Alida Couturier et Henri Lambitte.

Wattrelos, par MM. Louis Leuridan et Achille Castel.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu, les dimanches et 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : Prudhomme.

Nous engageons nos lecteurs et nos lectrices à se servir pour les tartines et pour la cuisine du délicieux beurre d'Oostcamp.

Dépôts à Roubaix :

Rue du Buisson, 11 ;

Rue Pierre-de Roubaix, 150

Rue de l'Industrie, 2 ;

A Halluin (centrales (halle 124) ;

Place d'Amiens, chez M. Mayat, boulanger;

Rue d'Halle, 36 ;

Rue du Tilleul, 123 ;

Rue Pierre-de Roubaix, 38, chez M. D'Hondt, boulanger.

Rue de l'Epeule, 93, chez M. Achille Leleux ;

Rue du Collège, 134.

A Lille : Rue Faidherbe, 38.

A Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.

TOURCOING

Bibliothèque populaire. — En raison des travaux de extension, la bibliothèque populaire, il n'y aura pas séance demain jeudi.

Un vol rue St-Jacques. — La nuit dernière un malfaiteur a brisé un carreau à devanture du magasin de conpoutiches et liqueurs de Mme Couthier, rue St-Jacques, et en a dérobé à l'étalage quatre bouteilles de champagne Moët et Chandon et un litre d'absinthe Pernod. Les bouteilles de champagne ont été retrouvées hier matin sur l'appui d'une fenêtre de la place Notre-Dame. Une enquête est ouverte au commissariat du 2e arrondissement.

Le père et le fils. — Hier matin, vers 11 heures, Augustin Courreur, 50 ans, portefaix, demeurant à Epinette, et son fils âgé de 28 ans, demeurant rue Neuve-de-Roubaix, chez M. Derbaudringhien, se trouvaient à l'estaminet de Mme veuve Coutin, Grand'Place, lorsque deux hommes qui étaient en état d'ébriété insultèrent la sœur de la cabaretière et l'on dit les mettre dehors. Rue du Haze, une discussion surgit entre le père et le fils et ils en vinrent aux mains.

L'agent Dumortier de service Grand'Place vint s'interposer et voulut conduire le fils Bouche à la prison. A peine il le saisit par le cou, vous sans l'aide d'un de ses collègues, l'agent Dehuchy, car le père s'opposa à l'arrestation du jeune garçon qui lui-même se rebellait fortement.

Dans la mêlée, l'agent Dehuchy a eu l'auriculaire de la main gauche cassé entre la articulation et la troisième phalange. Auguste Bouche père et fils ont comparu devant M. Cotard, commissaire de police du premier arrondissement qui les a maintenus en arrestation.

Bris de clôture. — Lundi soir, vers huit heures et demie, le nommé Henri Vandèle, 26 ans, cocher, rue Nationale, avait laissé sa raison au fond du verre, quand il entra au cabaret Lefebvre, rue du Halle.

Etant sans doute fatigué d'avoir pu refuse de le servir et on le pria de se retirer. Comme il ne voulait pas obéiperer à cette injonction, on la mit à la porte.

Une fois dehors, cette vengea en cognant dans la devanture dont il brisa 5 carreaux ; valeur 12 fr.

Il a été conduit devant M. Villon, commissaire de police qui a prononcé contre lui l'a maintenu en état d'arrestation.

Un vol de numéraire. — Lundi, dans la matinée, un malfaiteur inconnu est monté sans être aperçu dans la chambre à coucher de M. Libbrecht, boulanger, rue Verte, et s'est emparé de la somme de 100 francs en pièces de 5 francs déposée dans le tiroir d'une table de nuit.

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Desurmont, TOURCOING

Succursale de la Maison ELKAN de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

MARCQ-EN-BARŒUL

Un noyé. — M. Jules Masse, 63 ans, célibataire, né à Dunkerque, patron du bateau *Julie*, en déchargement à Marcq, était sorti lundi soir seul, sans accompagné de son neveu qui était venu lui faire visite et de son domestique. Il rentra accompagné de ce dernier vers 8 heures.

Un moment plus tard, le bateler qui avait absorbé forces verres, voulut ressortir sans doute et perdit l'équilibre en franchissant le pont volant formé de deux planch s qui relie au le bateau au quai.

Le domestique entendit la chute du corps dans l'eau et vint voir. Il se fut vite rendu compte que son patron était tombé à l'eau et se mit en quête de réclamer les secours des voisins. Pendant ce temps, M. Masse avait disparu et l'on ne repêcha plus qu'un cadavre.

LILLE

Est-ce une vraie bombe?

Lundi soir, vers huit heures, M. Fontaine, menuisier, rue Jacquemars-Gélée, 97, retournait à son domicile, après son travail lorsque arrivé à la maison du n° 93, il aperçut au numéro 93, de la même rue, il aperçut devant la porte, sur l'escalier du seuil, un engin, qu'il soupçonna de suite être une bombe.

Il courut aussitôt au commissariat de police du 5e arrondissement et revint avec deux agents.

Ceux-ci prirent la bombe avec mille précautions et la transportèrent au poste. Ils informèrent alors par téléphone M. le commissaire central.

Celui-ci se rendit par un ordre immédiat de transporter l'engin à la permanence.

Lorsque le transport fut opéré, M. Valentin, comm saire de police et M. Perli-l, commissaire de permanence, regardèrent l'engin à distance, puis le firent déposer en lieu sûr, jusqu'au matin.

Hier, à la première heure, la bombe, accompagnée du commissaire central, fut conduite à l'Arsenal pour y être analysée par M. le colonel d'artillerie Fromont.

Dans l'après-midi, le colonel Fromont, avec M. l'ingénieur des poudres et salpêtres, a examiné l'engin. Mais nous ignorons encore le résultat de l'analyse.

Est-ce un simulacre criminel ou un véritable attentat anarchiste?

L'engin était une boîte à conserves, cylindrique, haute de vingt centimètres. Il avait été placé sur le seuil de la maison. Un fil supérieur sortait une mèche assez longue, qui n'avait pas été allumée. La boîte était très lourde.

Une enquête est ouverte, ma s n'a donné jusqu'à présent aucun résultat. A demain de nouveaux détails.

UN ÉCHAFAUDAGE QUI S'ÉCROULE

Hier après-midi, vers une heure, un échaudage sur lequel étaient montés six ouvriers rejointiers, s'est écroulé à l'Arsenal. Cinq des ouvriers s'en sont que de légères contusions.

Le sixième, M. Désiré Hautecœur, 35 ans, de Sainghin-en-Mélantois, a dû être admis à l'hôpital de la Charité avec d'assez fortes contusions au côté droit.

LE NORD

Suicide émouvant à Armentières

Un homme de 40 ans environ se présentait, mardi vers dix heures du matin, à l'estaminet de Mme veuve Lesage, au Pont-de-Nieppe, et demandait un demi-litre de rhum à emporter.

La cabaretière lui fit remarquer que, s'il retournait à Armentières, il devrait payer un droit à l'octroi ; mais l'inconnu lui dit qu'il allait longer la Lys pour rejoindre quelques camarades.

Il partit après avoir laissé pour les pauvres la monnaie de la pièce qu'il avait remise en paiement.

Arrivé au pont, il descendit sur la berge de la rivière et au bout d'un instant, il agita son mouchoir et se noya dans la Lys.

La cabaretière, qui avait assisté à la scène, prévint plusieurs personnes qui se trouvaient dans les environs et qui s'empressèrent, mais vainement, de porter secours à l'imprudent.

Après une heure de recherche, MM. Victor Spy et Bouessmert, retirèrent son cadavre à l'aide de crochets.

Aucun papier permettant d'établir son identité n'a été trouvé sur lui.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 27 février 1894

Ministère public : M. Poulle, substitut

1re affaire — Vol qualifié

Dans la nuit du 25 au 26 novembre 1893, des malfaiteurs dont l'accusé, le nommé Joseph Vercruysse, se sont introduits chez M. Leconte, épicier à Roncq.

Ils ont visité les pièces du rez-de-chaussée et se sont emparés de deux sacs de café torréfié, pesant respectivement 30 kilogrammes, ainsi que de deux paires de bottines.

Le lendemain, de sont allés vendre le café contrefait pour la somme de 20 francs chez Vandenberghe, épicier à Menin (Belgique) et se sont partagés ses argent.

Vercruysse est très mal noté, il a été condamné le 11 avril 1890, par le Tribunal de Courtrai.

Vercruysse est condamné à cinq ans de prison.

Défenseur, Me Joire.

TRIPLE ASSASSINAT DE LEERS

Dès neuf heures et demie du matin, d'importantes ouvertures étaient faites au Palais de Justice. Les trains de Lille ont amené un nombre considérable de Roubaisiens et de Lillois qui cherchent à pénétrer dans la salle d'audience.

Mais des mesures d'ordre très sévères ont été prises par le président.

Tous les portes sont gardées par des soldats du 33e de ligne et on ne passe qu'en montrant des cartes spéciales. Les demandes affluent auprès de l'honorable M. Viber qui se montre d'ailleurs très avare dans la distribution des cartes.

L'AUDIENCE

Après la constitution du Jury, on ouvre les portes pour la partie de la salle réservée au public et le foule s'engouffre bruyamment, en se bousculant.

Il y a dans le prétoire, rempli en moins d'une minute, beaucoup d'officiers, des dames, des ecclésiastiques.

L'ACCUSÉ

Vanniewenhove assiste sans surveiller à tous ces incidents.

C'est un tout jeune homme blond, imberbe. La face est large, le nez épais, les lèvres charnues, les oreilles grandes. Les cheveux longs partagés par une raie sur le sommet de la tête sont collés sur le front en éventail.

Il est vêtu assez proprement d'un pantalon bleu à rayes noires, d'un veston noir boutonné très haut mais laissant voir une chemise en crétonne blanche rayée de lignes rouges. Un foulard pourpre entoure le cou frangé et sans faux-col.

En arrivant, l'assassin était coiffé d'un chapeau gris en feutre mou tendu par le milieu et plantés sur l'oreille droite. L'aspect général est celui d'un voyou solide et brutal.

Voici, le portrait de Vanniewenhove.

A midi et demi précis la Cour fait son entrée. M. Viber, président est assisté de MM. Chaerbrandt et de Montlibert.

Le siège du ministère public est occupé par M. Chenest, procureur général.

Au banc de la défense est assis Me Raoul Jouhet.

Vanniewenhove décline son état-civil, mais il demande un interprète pour être interrogé en flamand.

C'est M. Philippe, interprète près du Tribunal civil de Lille, qui prête serment.

Toutes les formalités préliminaires étant accomplies, Me Boniface, greffier, donne lecture de

L'ACTE D'ACCUSATION

Après la constitution du jury, M. Boniface, commis-greffier, donne lecture de l'acte d'accusation.

Emile-Pierre-Joseph Vanniewenhove, âgé de 22 ans, né à Saintes (Belgique), tueur de bestiaux, demeurant à Lille.

Les époux Vancoppenolle et les époux Tange habitaient deux maisons contiguës, isolées à l'extrémité du hameau de Gibraltar, à Leers, près de la frontière belge. Les femmes des époux Tange qui travaillaient à Roubaix et ne rentraient chez eux que le dimanche, laissé deux enfants, Edmond, âgé de 9 ans et Gabrielle, âgé de 8 ans, logeant chez leurs grands parents, les époux Vancoppenolle.

Le 5 décembre 1893, M. Vancoppenolle et ses deux filles étaient partis de grand matin à leur travail laissant seule à la maison la grand'mère et les petits enfants. Vers huit heures du matin, la femme Wittu remarqua qu'un des carreaux de la maison des époux Tange avait été brisé et que la fenêtre à guillotine de la chambre des époux Vancoppenolle était restée ouverte. S'étant approchée de la demeure de ces derniers, elle fut saisie d'une recoviolr de frayeur. Elle fit alors part de son inquiétude à M. Bauwens qui, pénétrant dans la maison, s'aperçut du malheur. Il revint aussitôt sur ses pas en disant : « Je crois qu'ils sont tous morts ! Dimanche prochain, que l'on fasse aller chercher, arrêtez. En en-rant chez lui il trouva dans la cuisine sa femme morte, le crâne fracassé et gisant dans une mare de sang. Il alla à la porte qui fait communiquer la cuisine à une petite réduvrie, le cadavre de son petit-fils Edmond portait à la tête de nombreuses blessures. A l'intérieur de la réduvrie tout près de la porte, il découvrit enfin le corps de la petite Palmyre, la tête près de celle de son frère baignant dans une mare de sang et de matière cérébrale. Seule, cette enfant respirait encore. Le corps était tiède, mais, malgré les soins que lui furent donnés, elle mourut quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

Tous les meubles avaient été visités ; le buffet de la cuisine avait été ouvert et fouillé ; la poche de jupon dont était vêtue la femme Vancoppenolle avait été retournée et un portemonnaie dans lequel, la veille au soir, Vancoppenolle avait placé une somme de 15 fr., avait disparu.

Les premières constatations établirent que le maison Tange avait été également fouillée et que un pantalon, une veste, une casquette et une pipe avaient été volées.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le nommé Vanniewenhove, mauvais sujet, bien connu dans le pays, qui avait entretenu des rapports avec les époux Vancoppenolle et qui avait même courtisé une de leurs filles. Cet individu, lorsqu'il travaillait, demeurait le jour-nal de Leers à l'abattoir de Roubaix. Recherché par la police et la gendarmerie, Vanniewenhove fut mis en état d'arrestation à Lille. Il affirma avec un sang-froid extraordinaire qu'il était absolument étranger aux faits qui lui étaient reprochés. Mais thérèse Thiers, locataire chez qui il avait été vu le matin du crime à Lys-les-Lannoy, non loin de la demeure des époux Vancoppenolle, déposait, malgré les affirmations de Vanniewenhove, qu'il prétendait avoir passé toute la journée du crime à Roubaix.

Conduit le lendemain de son arrestation au bureau de Gibraltar, il fait par avance quelque aveu. Mais il ne tarda pas à se ravoir et il déclara bien sur lui était coiné de la femme Vancoppenolle. Il ajouta qu'il avait fait que rester tout ces objets et que l'auteur du crime était un sieur Dergent, de Leers. L'instruction ne tarda pas à établir d'une façon indéniable l'innocence de ce dernier. Vanniewenhove fut enfin reconnaître qu'il était seul coupable.

Après avoir passé le milieu du jeudi 7 au vendredi 8 dans une brigadière de Leers, il alla chercher dans la cour de la ferme de Gibraltar un tige, qu'il aiguisa par une tête de boulon, puis il partit avec l'intention de commettre des vols et de se servir de son arme pour frapper les femmes, les gêner et pour se défendre contre les personnes qui rencontrerait.

Entre six et sept heures du matin, il frappa à la porte de la femme Vancoppenolle et lui demanda la permission d'entrer pour se chauffer. Cette femme lui répondit qu'elle ne pouvait ouvrir la porte qu'elle ne pouvait accéder à sa demande. Vanniewenhove, irrité, frappa violemment du poing dans la vitrine et pénétra dans l'intérieur de l'habitation. Là, il lui porta à la tête de nombreux coups avec sa tige de fer et la tua.

Le petit Edmond Tange, appelé par le bruit de cette scène, courut chez sa cousine Marie Vancoppenolle. Vanniewenhove l'y suivit. Tout deux se mirent à crier : « Au secours ! A l'assassin ! » Pour les faire taire, Vanniewenhove les abattit aux pieds en les frappant à la tête avec sa tige de fer dont il était resté armé.

Ce meurtre commis, l'accusé fouilla le meuble, prit le portemonnaie de la femme Tange et s'en alla accroché à la tête de M. Bonifacy, pour aller à la demeure des époux Tange où il brisa un carreau de fenêtre et pénétra par lequel Tange, qui accourait dans la chaîne.

Il commença à fouiller tous les meubles et dérobe les vêtements trouvés en sa possession. Bien que Vanniewenhove ait soutenu qu'au moment où il pénétrait dans la maison des époux Tange il n'avait pas l'intention de tuer, il résulte de l'information que ces crimes avaient été prémédités.

Vanniewenhove a déjà subi deux condamnations pour grand nombre de fois en Belgique et une fois en France pour vol. Enfin, il a été expulsé de France par arrêté du 14 décembre 1892.

Les témoins

Vanniewenhove a écouté la lecture de l'acte d'accusation les coudes sur les genoux et la tête appuyée dans les mains. Il ne change de position pour regarder dans la salle lorsque le greffier fait l'appel des témoins au nombre de quatorze. Ce sont :

Oscar Lescouffe, brigadier de gendarmerie à Wattrelos ; Jean-Baptiste Vandenbrouck, ouvrier, ménagère à Leers ; Henri Bauwens, 30 ans, lisseur à Leers ; Charles-Louis Vancoppenolle, 10 ans, fils de la victime ; Mme veuve Henri Tange, 44 ans, lisseuse à Leers.

Marie Vancoppenolle, femme Duquesne, 21 ans, fileuse à Roubaix, rue Jean-Jaurès, 135 ; Vanstechem, femme Corsélis, 35 ans, ménagère à Lys-les-Lannoy, 4 bis ; Lebrun, femme Choquet, 28 ans, cabaretière à Nœux-les-Mines ; Paul Herbaut, 28 ans, conducteur de tramways à Lille, rue des Faubourg-de-Roubaix, cour Malet ; Cyrille Lefebvre, 21 ans, ouvrier fileur à Lille, rue Saint-Antoine, estaminet Decquart ; Marie Demeulemeester, 56 ans, cabaretière à Lille, rue de la Barre, 15 ; Jean-Baptiste Moutons ; Henri Pavart, 44 ans, cultivateur à Hem ; docteur Castiaux, médecin légiste à Lille ; Henri Bonnet, 57 ans, bourrelier à Roubaix, rue Thiers, 12.

Il n'y a pas de témoins à décharge. Marie Pollemeulemester, malade, ne répond pas à l'appel de son nom.

L'INTERROGATOIRE

Les témoins sortis, le président procède à l'interrogatoire de l'accusé par l'intermédiaire de l'interprète demandé par ce dernier qui, lui, n'en pas doutez, ne comprenez et parle parfaitement notre langue.

Le Président — Vous avez été arrêté le 9 décembre à l'abattoir de Lille.

R. Oui.

D. Qu'avez-vous dit quand on vous a interrogé sur vos alibis ?

R. J'ai dit que ce n'était pas moi qui avait commis le crime